

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
 ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
 DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 07/10/2024

N° DELIBERATION : 2024-51

OBJET : Cession véhicule Peugeot Boxer immatriculé FA-914-GL

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	17
	Nbre de suffrages exprimés	17
VOTE	Pour	17
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, André ROUX, Daniel LEYDIER, Sébastien CLAUDEL, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Remy SALIGNON, Brigitte TRAMIER (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET
 M. Michel RECORDIER à M. André BERNARD
 M. Michel BRES à M. André BERNARD

Absents Excusés : M. Clément LAUZIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Guillaume GRETER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Le Président rappelle que l'ASA possède un véhicule Peugeot Boxer immatriculé FA-914-GL. Ce véhicule, non utilisé à ce jour, nécessiterait d'importants frais de réparations.

Le Président précise que Monsieur

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

A fait une proposition d'achat pour les pièces pour un montant de 1 000 euros TTC.

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve la vente du véhicule Peugeot Boxer immatriculé FA-914-GL
- Approuve la proposition financière d'un montant de 1 000,00 € TTC de [REDACTED]
- Donne tous pouvoirs à son Président pour signer les pièces nécessaires à cette vente.

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat

ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS

Le President

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.